



Oui ! L'ŒUVRE LÉGER est là pour rester



Marcelle Gravel, M.B.A.,
Directrice des dons majeurs
et planifiés

Tout au long de l'année 2009, vous avez manifesté une grande insécurité face aux turbulences des marchés financiers. Certains d'entre vous sont toujours en attente de recouvrer leurs pertes de capital encourues au cours de 2008 ou 2009. Les institutions financières vous offrent des taux d'intérêt extrêmement bas sur des certificats de placement garanti ou sur des obligations. Toutes ces perturbations vous insécurisent au point que votre confiance envers nos institutions est fortement ébranlée.

Il ressort que l'objectif principal de Jarislowsky Fraser Limitée est de générer, de façon soutenue, des rendements constants par des investissements conservateurs et à faibles risques. Des titres de grande qualité sont sélectionnés à la suite d'analyses poussées pour assurer la croissance à long terme du portefeuille de L'ŒUVRE LÉGER. Ces titres proviennent d'entreprises bien gérées, ayant fait leurs preuves et possédant une excellente santé financière. Quant aux obligations, elles fournissent des revenus fixes répondant aux besoins courants de notre organisation.

La gestion financière de notre portefeuille de placement est particulièrement efficace pour minimiser la volatilité actuelle des marchés internationaux. L'argent est bien investi, et L'ŒUVRE LÉGER peut traverser bien des situations économiques difficiles sans craindre pour sa pérennité. À ce propos, je vous invite à regarder, sur notre site internet, l'entrevue vidéo réalisée avec M. Denis Durand : « Votre argent est-il bien investi et en sécurité? »

Soyez assurés et confiants que L'ŒUVRE LÉGER conservera sa santé financière malgré les fluctuations des marchés financiers dans l'avenir. L'ŒUVRE LÉGER a traversé bien des situations difficiles en 60 ans d'existence, elle est là pour rester!

Marcelle Gravel, M.B.A.

Devant ces préoccupations tout à fait justifiées, j'ai senti le besoin d'éclaircir certains points auprès de M. Denis Durand, associé principal chez Jarislowsky Fraser Limitée, une société de gestion qui détient le portefeuille de placement de L'ŒUVRE LÉGER depuis 1984. Je l'ai donc interviewé sur les changements majeurs qui ont été apportés dans la composition de notre portefeuille de placement, sur la gestion financière et sur les rendements obtenus au cours des années.

www.leger.org

Rente viagère
de bienfaisance



L'incontournable question :

Aurez-vous assez d'argent pour maintenir votre niveau de vie jusqu'à la fin de vos jours?

Bon nombre d'entre vous peuvent maintenir, à la retraite, le même niveau de vie que durant la vie active, mais ce n'est pas la majorité. Il est encore moins probable que les conditions économiques des aînés s'améliorent,



Marcelle Gravel, M.B.A., Directrice des dons majeurs et planifiés et Louise Dyotte, Conseillère aux dons majeurs et planifiés

vu les augmentations importantes de certaines dépenses comme celles consacrées au logement, à la nourriture, aux activités sociales et récréatives, aux soins de santé et aux frais de voyage.

Au moment de la retraite, les régimes publics (PSV et RRQ) visent à compenser partiellement vos revenus de travail. L'épargne accumulée dans les régimes privés tels que RPA, REÉR ou FERR, ou dans les autres véhicules de placement comme les certificats de placement garanti et les obligations, maintient normalement votre niveau de vie, mais ce n'est pas garanti. Si vous voulez être assurés d'une amélioration notable de vos conditions de vie, il faut alors envisager de contracter une rente viagère de bienfaisance.

Vous pourriez vivre jusqu'à 100 ans, aujourd'hui, c'est envisageable. La rente viagère de bienfaisance peut faire toute la différence. Vous encaisserez un revenu de rente stable dans le temps, malgré toutes les fluctuations financières ou boursières, et peu importe le nombre d'années que vous vivrez. Votre portefeuille ne sera jamais vide. Vous ne vous demanderez plus si vous avez assez d'argent pour vivre jusqu'à la fin de vos jours. Vous encaisserez des revenus à vie.

N'oubliez pas que votre revenu de rente sera élevé et peu imposable sinon pas imposable du tout. Tout dépend de votre âge, et si vous êtes un homme ou une femme. Un reçu aux fins de l'impôt, de l'ordre d'au moins 20 % du capital cédé, sera émis l'année du don. Et vous aurez la satisfaction d'avoir amélioré vos conditions de vie et celles des plus démunis. Voyez les taux de rente que L'ŒUVRE LÉGER vous offre :

Âge	Homme	Femme
60 ans	5,50 %	5,00 %
65 ans	6,25 %	5,75 %
70 ans	7,00 %	6,00 %
75 ans	8,50 %	7,50 %
80 ans	9,50 %	9,00 %
82 ans	10,00 %	9,50 %
83 ans et +	10,00 %	10,00 %

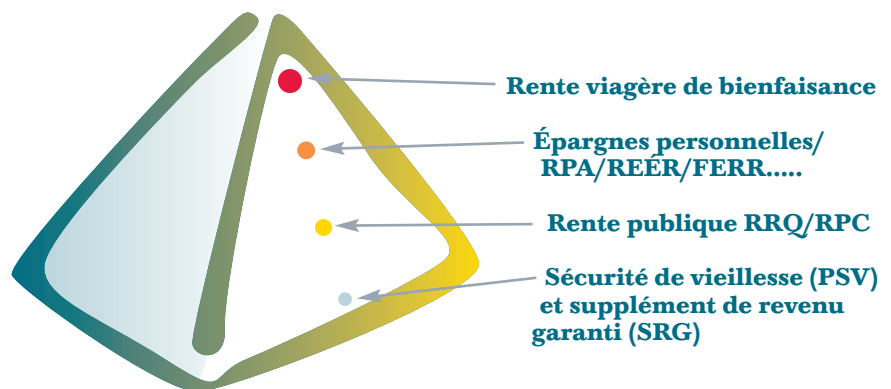
Vous avez des questions?

Pour une rente viagère de bienfaisance ou pour un don d'actions, appelez-nous.

Nous serons heureuses d'en discuter avec vous.

Marcelle Gravel, M.B.A.,
ou **Louise Dyotte,**
service des dons majeurs et planifiés, au (514) 495-2409.

marcelle.gravel@leger.org
louise.dyotte@leger.org



Pyramide du maintien du niveau de vie

Mon but est de vivre simplement et d'aider les plus démunis

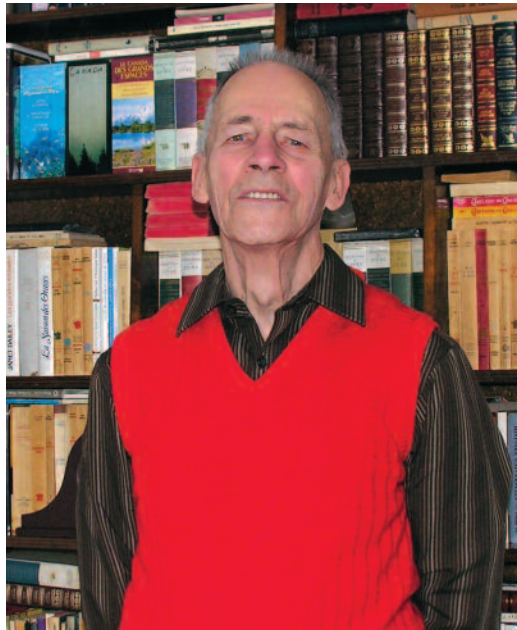
Je suis natif du petit village de Saint-Luc dans le comté de Matane et suis l'aîné d'une famille de sept enfants. Mon père était bûcheron de son métier, et ma mère, la reine du foyer. À 15 ans, j'accompagne mon père pour entreprendre mon premier hiver de chantier à Baie Trinité sur la Côte-Nord comme homme d'entretien des camps. J'y ai consacré 10 ans de ma vie. Quand l'industrie forestière a cessé ses activités, il m'a fallu quitter mon village natal pour aller travailler dans une station-service à Granby.

Le 11 mai 1960, je fis la connaissance de ma femme. J'ai eu immédiatement le coup de foudre. Je l'ai vite baptisée « ma petite fée de bonheur ». Le 10 septembre de cette même année, elle devenait ma femme adorée devant Dieu et les hommes. De cette union sont nés trois charmants enfants. En 1985, ma femme et moi avons réalisé un vieux rêve que nous caressions depuis 25 ans en faisant l'acquisition d'un boisé de 110 acres. Nous y avons vécu pendant 12 ans et ce furent les plus belles années de notre vie.

En 1997, après la vente de notre boisé pour cause de santé, une partie de l'argent obtenu fut placée à la banque, rapportant 1,5 % d'intérêt. C'est alors que mon ami prêtre intervient en me conseillant d'acheter une rente viagère réversible émise à un taux de rente de 7,5 %, ce qui sécurisait beaucoup plus ma femme si jamais je partais avant elle. Mais Dieu en a décidé autrement en venant chercher ma femme adorée, ce que j'avais de plus cher au monde. Je suis tombé très bas en la perdant, et ma vie a basculé complètement.

Avec l'aide de mon ami prêtre, je suis tombé en amour avec les plus démunis de la planète, surtout ceux qui

sont exploités, qui meurent de faim et qui manquent de soins. J'ai exprimé mon grand chagrin en me tournant vers eux, en me privant de gâteries, de toute façon inutiles, et de petits plaisirs afin de leur venir davantage en aide. J'ai commencé à vivre plus simplement pour que mes amis démunis puissent tout simplement bien vivre. Mes enfants gagnent honorablement leur vie, se gâtant, ne se privant de rien, me permettant de faire ce que je veux de mon argent, et ce n'est pas tombé dans des oreilles de sourds.



Je me suis donc tourné vers les rentes viagères de bienfaisance offertes par L'ŒUVRE LÉGER en y investissant tous mes avoirs. Chaque année, je contracte une rente viagère si j'ai des surplus. Cela me procure des revenus à vie, mon portefeuille ne sera jamais vide puisque la rente m'est payée à vie. Je réalise donc mon dernier rêve, celui de favoriser davantage mes démunis. C'est pour moi une façon de les gâter. J'ai toujours été hanté par la misère des autres. Je me trouvais gâté par la vie. Aujourd'hui, je n'ai plus besoin de rien, je n'ai plus de responsabilités.

Quand je partirai pour l'au-delà, je ne pourrai apporter mon argent avec moi et je serai très heureux de savoir que, grâce à L'ŒUVRE LÉGER, mes amis dans le besoin continueront d'en profiter après ma mort. J'aurai la satisfaction, pour sûr, que mes sous continueront de combattre la misère. C'est avec un grand plaisir que je recommande hautement L'ŒUVRE LÉGER. On ne peut faire meilleur placement et être sûr que l'argent donné sera bien administré et servira à aider les plus démunis.

Raymond-Marie Levasseur

Témoignage de Monsieur Gary Béliveau, CA

C'était écrit...

Dès les premiers instants de ma carrière professionnelle, j'étais convaincu que je travaillerais un jour pour un OSBL (organisme sans but lucratif). Lors de ma première journée de travail, je me rappelle de m'être demandé comment un petit gars comme moi, élevé dans une famille très modeste, dernier de huit enfants, réussirait dans un des plus prestigieux bureaux de comptables au monde, Samson Bélair / Deloitte & Touche.

La réponse est simple : grâce aux valeurs qui m'ont été transmises par mes parents, ardeur au travail, rigueur, intégrité, respect et souci des autres, pour n'en nommer que quelques-unes.

Durant mes études, j'ai toujours été très engagé dans divers comités étudiants. Au secondaire, j'ai été entraîneur d'une équipe de balle molle. Durant mes études à l'université, j'ai été impliqué au niveau politique dans un comité de comté. J'ai eu l'honneur de recevoir le Prix humanitaire Terry Fox, un prix accordé chaque année pour l'implication communautaire, l'excellence atteint dans les études et le courage démontré à surmonter des épreuves.

Durant toutes ses années chez Deloitte, j'ai gravi tous les échelons jusqu'au poste de directeur principal en vérification. Ma spécialité en vérification était auprès des OSBL. Après 15 années, j'étais mûr pour un changement. Quand l'occasion de travailler pour L'ŒUVRE LÉGER s'est présentée, je savais que c'était pour moi. Je me souvenais, sans l'avoir connu, du Cardinal Léger. Ses valeurs et celles de L'ŒUVRE LÉGER épousaient les miennes. La diversité des causes soutenues en faveur des plus démunis d'ici et des pays en développement m'importait.

J'ai été touché par le dévouement des employés, fidèles aux œuvres, ils désiraient vraiment changer les choses. J'ai été impressionné par la structure de la gouvernance qui entourait L'ŒUVRE LÉGER. Rien n'était pris à

la légère. Les membres des différents conseils et les dirigeants s'acquittaient d'une façon exemplaire de leurs responsabilités en matière de prise de décision.

Après deux ans, je peux vous dire que L'ŒUVRE LÉGER est l'un des organismes qui gère le mieux l'argent reçu en comparaison avec d'autres organismes. Un comité de placement voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de L'ŒUVRE LÉGER. Son objectif est de maximiser le rendement des fonds placés, tout en maintenant un niveau de risque modéré. Les membres des divers comités sont des hommes et des femmes possédant une longue expérience, variée et pertinente dans le domaine des affaires et de la philanthropie.



Gary Béliveau, CA
Directeur des finances
et de l'administration

L'ŒUVRE LÉGER n'est pas la seule à participer au processus de gestion des placements. La gestion de nos placements est confiée à deux gestionnaires indépendants et réputés : Jarislowsky Fraser Limitée et JP Morgan. La garde des valeurs est confiée à CIBC Mellon, et l'évaluation de la performance des gestionnaires de placement, à RBC Dexia Services aux Investisseurs. La firme de comptables agréés Samson Bélair / Deloitte & Touche

a pour mandat de vérifier nos états financiers. Un cabinet d'actuaire-conseils, AON Conseil, analyse régulièrement le fonds des rentes viagères pour s'assurer que tous les créditeurs encaisseront leur rente à vie. Finalement, un système de contrôle interne est très développé, plusieurs niveaux d'approbation des dépenses doivent être franchis.

Tout ce processus de gestion m'assure que je n'ai pas à m'inquiéter de l'avenir de L'ŒUVRE LÉGER. Je suis très heureux d'avoir fait ce changement de carrière. Je me vois faire le reste de ma carrière ici. L'ŒUVRE LÉGER est une organisation solide où la dignité humaine est le fil conducteur de nos actions.

Gary Béliveau, CA

L'ŒUVRE LÉGER au Québec

À la rencontre des aînés

Depuis 1993, L'ŒUVRE LÉGER appuie l'organisme Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM). Constituée en 1989, cette organisation vient en aide aux aînés dans l'objectif de favoriser leur maintien à domicile. Nous avons déjà donné plus de 100 000 \$ pour financer différentes activités dont le travail de milieu.

Le travail de milieu utilise une approche terrain personnalisée dans laquelle des intervenants qualifiés vont rejoindre les aînés isolés. C'est ainsi qu'après avoir repéré une personne seule depuis des heures dans un restaurant ou à l'arrêt d'autobus, l'intervenant va à sa rencontre pour lui dire bonjour et prendre de ces nouvelles. Aller vers eux plutôt que d'attendre qu'ils viennent vers l'organisme a pour effet de créer un contexte de rencontre significative. Il faut savoir que les personnes âgées se présentent peu dans les organismes par peur de déranger ou que leur besoin soit mal compris.

« J'ai parfois peu d'argent pour subvenir à mes besoins jusqu'à la fin du mois. Je ne savais pas à qui demander de l'aide. J'ai rencontré Alexandre, dans la rue, et nous avons discuté. Je lui ai expliqué mon problème et il m'a conseillé une banque alimentaire du quartier. Il m'a même accompagnée. Cela me permet aujourd'hui d'avoir accès à de la nourriture lorsque je n'ai presque plus d'argent. Je ne me prive donc pas de manger parce que je dois payer autre chose. Le travail de milieu m'a permis d'améliorer mon quotidien. » Rolande, 69 ans, Verdun. ACHIM a vu le jour grâce à l'initiative d'un groupe d'aînés et de professionnels de la santé œuvrant dans des CLSC du Sud-Ouest de Montréal. En 2001, ACHIM a converti l'ancienne école de Lévis, sur le boulevard Monk, en logements et en espaces communautaires. En 2006, il y a construit une annexe de 32 logements. En plus d'offrir du logement social et un milieu de vie de qualité, il a développé une variété de services,



Stéphane Febrari
Gestionnaire des programmes
au Québec

tels que les plats cuisinés livrés à domicile, les cliniques d'impôt ou le transport-épicerie, pour n'en nommer que quelques-uns. Aujourd'hui, ACHIM, c'est 95 logements avec services pour aînés, plus de 300 membres au centre communautaire, 15 employés et au-delà de 100 bénévoles.

Nous sommes fiers de soutenir un organisme qui innove dans son approche et qui a su se développer pour répondre à des besoins grandissants. Grâce à l'ACHIM, les aînés laissés-pour-compte peuvent s'adresser à des personnes importantes pour eux.

Stéphane Febrari

Soutenez les populations défavorisées

Plusieurs formules de dons planifiés sont à votre disposition dont la rente viagère de bienfaisance et le don de valeurs mobilières. Avec un don majeur de 2 000 \$ et plus, vous contribuez directement à un de ces projets spécifiques.

Appelez-nous.
Marcelle Gravel, M.B.A.,
ou Louise Dyotte, service
des dons majeurs et planifiés
au (514) 495-2409.



L'ŒUVRE LÉGER dans le monde

Aujourd'hui s'amorce la seconde décennie!



Pierrette Levesque
Directrice adjointe de la
programmation internationale



Mon premier grand défi en ce début d'année 2010, mais non prévu, a été la gestion d'une crise entourant la catastrophe naturelle en Haïti. On ne l'avait pas vu venir celle-là! Pas besoin de vous dire que cela a commencé d'aplomb. Nos trois partenaires haïtiens et les populations qu'ils appuient ont directement été affectés par le tremblement de terre.

Rapidement, nous avons pris la décision de lancer une campagne de collecte de fonds, dont l'objectif est d'apporter des contributions à la reconstruction et au rétablissement des conditions de vie de nos partenaires affectés. De tels bouleversements nécessitent des réactions collectives pour faire face aux énormes défis à affronter. Le plus important, c'est la solidarité des gens.

En Haïti, il y a un peu plus de 30 ans, L'ŒUVRE LÉGER avait démarré ses actions avec un programme de lutte contre la lèpre. Un hôpital moderne de 28 lits, et portant le nom du Cardinal Léger, avait été érigé à 35 kilomètres de Port-au-Prince, ainsi qu'une clinique de dermatologie à Port-au-Prince. C'était pour nous un *success story*, car ces organisations avaient acquis leur pleine autonomie et indépendance financière. Notre mission de développement était accomplie. Mais voilà que le 12 janvier 2010, presque toutes ces infrastructures se sont écroulées en 60 secondes, avec des pertes de vie et bien des blessés. Maintenant, c'est à recommencer!

Aussi, dans la région de Labrousse, à 90 kilomètres de Port-au-Prince, L'ŒUVRE LÉGER s'est engagée récemment à appuyer des initiatives de valorisation de l'agriculture familiale et de protection de l'environnement. Le séisme s'est aussi fait sentir jusque-là. En quelques jours, la population de Labrousse, estimée à 40 000 personnes, est passée à 75 000 habitants. Ce sont les populations affectées de Port-au-Prince et ses environs qui retournent dans leur région d'origine. L'immense défi réside dans la capacité d'accueil et de réponse aux besoins de ces populations migrantes qui s'installent de façon anarchique. Ces gens ne pourront pas retourner en ville bientôt, car ils ont perdu leurs biens. Une employée travaillant pour notre partenaire, FODES-5, nous informait qu'elle avait six personnes à sa charge avant la catastrophe et qu'elle doit maintenant subvenir aux besoins de 27 personnes. Ce n'est pas rien!

Alors, je vous assure que je relativise mes défis professionnels en comparaison avec tout ce que les Haïtiens et Haïtiennes ont à affronter. Présentement, et ce, pour au moins toute la prochaine décennie.

Par humanité et solidarité, L'ŒUVRE LÉGER s'est engagée, dans la mesure de ses capacités, à soutenir ses partenaires dans le rétablissement des conditions de vie et de la reconstruction. Jusqu'à maintenant, plusieurs Québécois et Québécoises ont déjà fait des gestes de grande générosité en donnant à L'ŒUVRE LÉGER pour ensemble contribuer à redonner aux sinistrés l'inspiration et l'espoir d'une vie meilleure.

Pierrette Levesque

Un merci du Pérou !

Nous sommes dans les Andes péruviennes à 3 800 mètres d'altitude. Tout au long des routes très escarpées et sinueuses, le paysage défile devant moi, et les décors successifs sont à couper le souffle. Je vais visiter un projet géré par l'organisme ISAT (Instituto Salud y Trabajo) et financé par L'ŒUVRE LÉGER. Dans la région haute du Bassin de la rivière Rimac, les producteurs laitiers ont formé une coopérative pour la collecte du lait et l'amélioration de la transformation de leurs produits.



Après plusieurs kilomètres, dans un secteur isolé et difficile d'accès, nous sommes accueillis par le personnel de la coopérative laitière dans une usine parfaitement aseptisée qui fabrique du yogourt et du fromage frais. Avant la création de l'entreprise collective, les agriculteurs travaillaient individuellement. Maintenant, ils se sont regroupés, et grâce à des appuis techniques, ils ont augmenté le volume et la qualité de leur production. Ainsi ces entrepreneurs ont vu les fruits de leur labeur quadrupler en l'espace de seulement trois ans. Ils ont réussi à percer des marchés auxquels ils n'avaient pas accès auparavant grâce à l'amélioration de la qualité de leurs produits laitiers.

Le personnel de l'usine est fier de me faire visiter les



Jocelyne Bourbeau

Agente à la programmation internationale

installations et de m'expliquer toutes les étapes de la fabrication du yogourt et du fromage. À mon départ, un homme vient m'offrir un fromage entier d'environ 2 kilos en me disant : « c'est parce que vous faites tellement pour nous. » Ces paroles m'ont touchée droit au cœur et m'ont permis de témoigner de toute la reconnaissance de nos partenaires envers L'ŒUVRE LÉGER.

Ce projet comme bien d'autres pourrait se développer davantage en bénéficiant d'un appui financier supplémentaire. Dans la zone haute du Bassin de la rivière Rimac, c'est plus de 200 agriculteurs qui ont été formés en production et en transformation de produits laitiers. Ils ont la volonté de s'en sortir, la force de continuer et de travailler pour améliorer leurs conditions de vie. Il faut les appuyer.

Jocelyne Bourbeau



La capsule juridique

Par **M^e Judith Pinsonneault**,
conseillère juridique, responsable du service des successions

Chausser les bottines du mort...

« Chausser les bottines du mort » est un adage qui signifie que la succession peut exercer tous les droits patrimoniaux du défunt et doit en assumer ses obligations.

L'affaire **Mario Jussaume et Ferme Quatre Saison enr., s.e.n.c. c. Normand Lavallée et Roger Jussaume en sa qualité de liquidateur de la succession de Sergius Jussaume**¹ illustre bien ce concept.

Voici les faits soumis au tribunal :

Peu après son mariage survenu en 1974, Mario Jussaume entreprend la carrière d'agriculteur. Il cultive la terre de son père et celle de son oncle Sergius Jussaume. Avec son oncle, il loue sa terre et partage les revenus moitié-moitié.

En 1983, soucieux d'obtenir un rendement supérieur, Mario Jussaume décide de faire drainer la terre de l'oncle Sergius. Il n'hésitera pas à défrayer en

partie l'investissement puisque son oncle lui a promis que la terre lui sera donnée en héritage.

Il est démontré que Sergius Jussaume rédigea un testament en 1995 et légua sa terre à Mario Jussaume.

Au cours de 2002, l'oncle Sergius entreprend des démarches pour vendre à des tiers quatre terrains qui longent la rivière.

En 2004, l'oncle Sergius modifie son testament et désigne 33 de ses 35 neveux et nièces héritiers universels. Mario Jussaume sera exclu de la succession. Tout comme pour le testament de 1995, Sergius Jussaume avait expressément demandé au notaire de conserver toutes les copies afin qu'il n'y en ait aucune en circulation.

Quelques temps après la rédaction de son dernier testament, Sergius Jussaume décède. Ce n'est qu'à l'ouverture de la succession que Mario Jussaume apprend la nouvelle. Il est consterné et tente de faire annuler le testament en invoquant l'in-



fluence néfaste des héritiers, et subsidiairement, il réclame le remboursement de l'investissement fait en 1982.

Après avoir analysé la preuve soumise, la juge conclut que le testament de 2004 est valide et qu'il n'y a pas eu d'influence néfaste puisque le défunt semblait vouloir modifier le testament de 1995 par les gestes posés en 2002.

En ce qui concerne la réclamation de l'investissement fait en 1982, la juge souligne qu'il y a enrichissement injustifié puisque c'est sur la promesse d'un héritage que Mario Jussaume a accepté de défrayer en partie le coût des travaux. Donc, la succession devra lui rembourser une somme équivalente à la valeur actualisée des travaux.

¹ EYB 2008-150902, jugement rendu par l'Honorable juge Marie-France Courville J.C.S. le 14 novembre 2004.

L'ŒUVRE
LÉGER



Pour la dignité humaine
au Québec et dans le monde

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger chapeaute les filiales suivantes : La Croix d'or • Institut Cardinal Léger pour la santé • Cardinal Léger et ses œuvres • Les partenaires du Cardinal • Recours des sans-abri • Secours aux aînés • Partenaires du monde • Les Éditions des Partenaires.

Au présent

Le bulletin d'information **Au présent** est une publication de L'ŒUVRE LÉGER

Direction

Marcelle Gravel, M.B.A.,
Directrice des dons majeurs
et planifiés
Gilles A. Cérat,
Directeur général

Conception graphique

Ardecom inc.
Lan Lephon
Impression
Imprimerie Chicoine
Gilles Hivon